

Fort de France le 21 Juillet 2020

À l'attention de
Monsieur Le Maire
de Fort de France 972000

Monsieur, le Maire

Comme vous le savez, les députés ont adopté vendredi 17 novembre 2018 un amendement autorisant un abattement sur la taxe foncière pour les petits commerces.

D'après les informations qui m'ont été communiquées, cet abattement n'est pas ou pas encore voté dans notre commune.

D'après les informations qui m'ont été communiquées, cet abattement n'est pas vraiment appliqué dans notre commune, car il ne correspond pas à au moins 10% du montant de la taxe foncière.

Comme vous le savez, la vitalité du commerce indépendant de proximité est un facteur déterminant pour la santé de notre commune, tant en termes d'emploi qu'en termes de lien social.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir appliquer cet allègement fiscal pour le commerce de proximité et à hauteur de 10 à 15% afin que cette mesure soit efficace.

Souhaitant que vous accordiez une suite favorable à cette demande qui est attendue par une grande majorité des commerçants.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes cordiales salutations.

